

Actualité Société

Mimi Marchand mise en examen

ENQUÊTE Les juges suspectent une « subornation » derrière le revirement de Ziad Takieddine dans l'affaire du prétendu financement libyen de Sarkozy

Michèle dite « Mimi » Marchand, directrice de l'agence Bestimage et figure de la presse people, a été mise en examen hier pour « subornation de témoin » et « association de malfaiteurs en vue de commettre une escroquerie en bande organisée ». Les juges mettent en cause les conditions dans lesquelles elle aurait organisé une interview de Ziad Takieddine publiée le 12 novembre 2020 par *Paris Match* ainsi qu'une déclaration en vidéo diffusée sur BFMTV. L'intermédiaire y livrait une énième version de l'affaire du prétendu financement libyen de Nicolas Sarkozy, assurant avoir menti lorsqu'il déclarait avoir remis de l'argent à l'ancien président.

Selon son avocate, Caroline Toby, Mimi Marchand conteste toute malversation. Le journaliste de *Paris Match* auteur de l'interview, interpellé à l'aube et placé en garde à vue jeudi, a été relâché sans être poursuivi. La directrice de la publication de *Paris Match* (propriété du groupe Lagardère, comme le JDD) a déploré une « atteinte au libre exercice de la profession de journaliste » et dénoncé « une forme d'intimidation », affirmant « qu'aucune infraction pénale ne saurait être reprochée » à la rédaction du magazine.

Trois autres personnes ont été mises en examen hier : un proche de Takieddine, Noël Dubus, un ex-cadre de Publicis, Arnaud de la Villesbrunne, et l'homme d'affaires Pierre Reynaud, pour les mêmes délits que ceux reprochés à Mimi Marchand, selon un communiqué du parquet national financier. Un mois après ses propos à *Paris Match* et à BFMTV, Takieddine les avait réitérés dans une déclaration rédigée devant un notaire de Beyrouth et adressée aux juges français. ● P.R.

EXPÉRIMENTATION

Une fondation privée veut promouvoir la pratique de cet instrument pour lutter contre les inégalités sociales

« Maintenant les poussins, on prépare son violon ! » Ce vendredi matin, à l'école maternelle Albert-Camus de Sarcelles (Val-d'Oise), les élèves de grande section ouvrent les étuis étiquetés à leur nom. Puis Delphine Ferchat, l'enseignante, donne les instructions. « On fait l'abeille et on pique » : Nadia, Aylin, Abiha et Manel pincent la corde avec leur index. « On fait le papillon et on se pose sur la corde sol » : les quatre fillettes lèvent leur archet à l'unisson.

Quarante-cinq écoles de la région parisienne, toutes classées en réseau d'éducation prioritaire, participent aujourd'hui au programme « Un violon dans mon école ». Les élèves de 4 à 8 ans y reçoivent un instrument à leur taille, puis apprennent à en jouer, pendant quatre ans, pendant les heures de classe. À raison d'un cours de quarante-cinq minutes par semaine en moyenne section, puis de trois cours par semaine en grande section, CP et CE1, tous progressent rapidement.

Objectif : lutter contre les inégalités sociales et l'échec scolaire. C'est l'ambition du projet financé par Hélène et Pierre Vareille. Ce couple fortuné a créé sa fondation et décidé, avec l'aval de ses quatre enfants, de dépenser une partie de son argent pour les autres. Mélomanes, les époux philanthropes se sont inspirés d'une expérience menée par la fondation Music Masters, établie à Londres, qui proposait des cours de violon aux élèves de milieux défavorisés. « Les enseignants, surexcités, nous expliquaient : "L'école progresse, les enfants réussissent beaucoup mieux, les parents ont plus d'ambition" », rapportent-ils.

Le violoniste Renaud Capuçon soutient la démarche. « Le violon est l'un des instruments les plus difficiles à maîtriser, juge le virtuose. Au piano, quand vous appuyez sur une touche, la note existe déjà. Là, tout est à inventer. La main droite



Des enfants de l'école Albert-Camus de Sarcelles (Val-d'Oise), vendredi. SÉBASTIEN LEBAN POUR LE JDD

Contre l'échec scolaire, le violon tient la corde

porte l'archet, la gauche le violon. Ce sont deux mouvements totalement différents. » Résultat : « Quand vous apprenez à jouer du violon, vous faites travailler le cerveau. »

Les neurosciences semblent confirmer cette intuition. « Beaucoup de recherches montrent que plus on pratique tôt un instrument, plus les systèmes cérébraux se développent », explique Stanislas Dehaene, professeur de psychologie cognitive expérimentale et président du conseil scientifique de l'Éducation nationale. Selon plusieurs études internationales, jouer de la musique favoriserait le contrôle de soi, la distinction des sons, la sociabilisation et le bien-être, relève l'auteur du livre *Apprendre!* (Odile Jacob).

Les instituteurs de l'école Albert-Camus peuvent en témoigner. « Les élèves qui pratiquent le violon se canalisent davantage et mémorisent plus facilement, assure Aurélie Konnert, l'enseignante des CE1. Avec eux, aucun souci pour apprendre les poésies ou les mots de la dictée ! » Et chaque enfant est fier de rapporter son violon à la maison le week-end. « C'est mon premier instrument, s'enthousiasme Darlens. Ça me rend joyeux ! »

Ce programme, lancé dans deux écoles suisses en 2015, a déjà pris de l'ampleur. Depuis la rentrée 2020, 2 600 élèves de la région parisienne en bénéficient. « Ce n'est pas une activité périscolaire, mais un vrai projet éducatif en faveur de l'égalité des chances », salue Charline Avenel, la rectrice de l'académie

tout d'ici à 2025, en nourrissant l'espoir que l'État prenne ensuite le relais.

Une étude pilote, menée auprès d'une soixantaine d'élèves scolarisés en Suisse, mettait en évidence les progrès des apprentis musiciens. « Motricité, confiance en soi, langage et mathématiques... 98 % de "nos enfants" sont au-dessus de la médiane de ceux qui ne font pas de violon », se félicite Pierre Vareille. Pour aller plus loin, une équipe de chercheurs de Sciences-Po - CNRS va suivre une cohorte de 2 500 élèves pendant quatre ans. De quoi voir si l'investissement - 2 000 euros par enfant pour quatre ans de violon - a porté ses fruits. Réponse en 2024.

Les CE1 de l'école Albert-Camus, eux, ont déjà reçu leur « diplôme du petit violoniste ». « Je vais l'afficher dans ma chambre », proclame Jean-Paul. À la question « Qui souhaite continuer l'an prochain ? », une multitude de doigts se lèvent. Les volontaires - 48 % de la petite promo - pourront continuer encore un an au conservatoire. ●

MARIE QUENET

« Avec eux, aucun souci pour retenir les poésies ou les mots de la dictée ! »

Aurélie Konnert, maîtresse des CE1

de Versailles (la quasi-totalité des établissements concernés se situe dans le Val-d'Oise). Des villes de province rejoindront le dispositif à la rentrée 2021. Et la fondation, qui emploie 37 professeurs de violon, en recrutera 41 de plus. L'idée est de toucher 2 000 enfants supplémentaires l'an prochain, 10 000 en

Censure, ostracisme, dénonciation et autres plaisirs

MA TASSE DE CAFÉ



TERESA CREMISI

LE BICENTENAIRE

de la naissance de Baudelaire fait réapparaître le nom de celui qui, en 1857, a attaqué *Les Fleurs du mal* pour « outrage à la morale publique et religieuse ou aux bonnes

mœurs » : Ernest Pinard. L'homme est jeune et a des ambitions politiques ; en tant que « procureur impérial », il vient de subir un échec cuisant : il n'est pas parvenu à faire condamner pour les mêmes motifs *Madame Bovary* de Flaubert. Il espère tenir sa revanche.

Son réquisitoire est efficace : il cite des extraits des poèmes, les déclare en appuyant de la voix les passages les plus troublants.

Il demande l'application de la loi en vigueur et veut démontrer que « l'offense [à la morale] est à peu près partout ». La fin de son réquisitoire est mielleuse, il n'attaque pas l'homme, il protège les lecteurs : « Soyez indulgent pour Baudelaire, qui est une nature inquiète et sans équilibre. [...] Mais donnez, en condamnant au moins certaines pièces du livre, un avertissement devenu nécessaire. » Il sera écouté. Baudelaire est furieux mais le procès perdu fera beaucoup pour sa notoriété, et son nom sera désormais associé au combat pour la liberté d'expression.

L'histoire de la censure accompagne de bout en bout la culture à travers les siècles. Le pouvoir, quel qu'il soit, a toujours voulu contrôler ce qui se dit, s'écrit, se dessine. Le couple censure/culture

est infernal. Éternels lutteurs, agrippés l'un à l'autre, ils essaient de s'étrangler mutuellement. Certes, les affrontements diffèrent selon les époques et les lieux. Les régimes totalitaires semblent obsédés par les créateurs (et naturellement par les plus talentueux). Que l'on pense à Staline qui joue avec Boulgakov comme un gros chat joue avec une souris épuisée. Sachant que l'écrivain ostracisé sombre dans la nuit du désespoir et de la misère, il l'appelle au téléphone pour lui distiller des faveurs qu'il s'empressera de lui retirer plus tard sans donner d'explication.

Rapportés à l'histoire de l'humanité, les régimes vraiment libéraux ne sont que des enclaves de courte durée. Quant à notre civilisation occidentale, la situation n'est aujourd'hui

pas simple. L'avènement des tribunaux du Net constitués par les réseaux sociaux a carrément transféré le combat dans l'espace privé. La liberté d'expression, arme noble de défense contre la censure d'État, sert de prétexte aux censeurs autoproclamés pour persécuter leurs adversaires et proférer des horreurs assassines. Que l'on pense ici à l'affaire Mila et au mouvement de meute qui a déversé sur elle des milliers de menaces de mort.

Quant à la *cancel culture*, elle n'est pas tout à fait une extension de la censure, c'est plutôt une réplique de la *damnatio memoriae* inscrite dans le droit latin : tu es indigne, donc nous décrétons que tu n'existes pas, que tu n'as même jamais existé. Avec une différence de taille : à Rome, cette « mort civile » était décidée

par le Sénat et ne concernait que des irréductibles opposants politiques, de nos jours elle sévit dans les universités de pays tout à fait démocratiques, où la liberté de s'exprimer fait partie de la Constitution. Un mot de travers ? Hop, aux oubliettes. Sans salaire, sans explications. Et prière de donner sa démission avec excuses sans tarder. En cas de résistance, le coupable n'ira pas loin : dénonciations, rétorsions, exclusions se succéderont jusqu'à ce qu'il plie.

C'est triste à dire, mais si ces mouvements se développent, viendra peut-être le jour où le nom tant ridiculisé d'Ernest Pinard évoquera plutôt un bon souvenir. ●

P.-S. Les plaidoiries du procès Baudelaire sont réunies dans un booklet préfacé par Mohammed Aïssaoui (Folio). Adrien Jaulmes a publié un terrifiant reportage sur l'université de Georgetown (*Le Figaro*, 31 mai).